

BUREAU FEDERAL du



Document de travail

Vendredi 2 et samedi 3 février
2024

14. Délégation Pratiques Fédérales A. SALMON

14.2 Sujets à débat / décisions



CF 5x5 : Attribution des places - Saison 2024-2025 (1/2)

VOTE

Pour rappel, les places en Championnats de France U15 Elite et U18 Elite sont attribuées par Ligue Régionale, et les éléments suivants ont été validés par le Comité Directeur du 8 mars 2019 quant au calcul des places :

- En Championnats de France U15 Elite (48 équipes), afin qu'il y ait une continuité dans le travail de formation, les Ligues Régionales conservent une place minimum par zone de recrutement du Pôle Espoirs.
 - **En outre, le Comité Directeur du 22 avril 2022 a validé les principes suivants pour les Championnats de France U15 Elite :**
 - ✓ **Attribution automatique d'une place complémentaire pour les Ligues Régionales ne possédant qu'un seul Pôle Espoirs et comptabilisant au minimum 3 000 licenciés* dans la catégorie d'âge et du genre concernés ;**
 - ✓ **Attribution des places par Ligue Régionale pour 2 saisons.**
- En Championnats de France U18 Elite (60 équipes en NMU18 Elite / 48 équipes en NFU18 Elite), les Ligues Régionales conservent une place pour chaque club possédant un Centre de Formation agréé ou un Centre d'Entrainement labellisé.

Comme lors des saisons précédentes, une Ligue Régionale pourra avoir au maximum 6 places pour une même catégorie (8 en NMU18 Elite, qui compte 60 équipes).

Accord

* Nombre de licencié(e)s arrêté au 4 janvier 2023 par genre dans les catégories d'âge U13 et U14 en saison 2022-2023 qui évolueront donc en catégorie de championnat U15 en saison 2023-2024.

Suite à la prise en compte de ces éléments, le processus d'attribution des places est le suivant :

- Championnats de France U15 Elite :

- Le nombre de places par Ligue Régionale est identique à la saison (2023-2024)*.

- Championnats de France U18 Elite :

1. Attribution des places au titre des Centres de Formation agréés et/ou Centres d'Entrainement labellisés ;
2. Calcul du quotient** des licencié(e)s sur le nombre de places restantes, ce qui permet la répartition des places complémentaires.

* La FFBB a attribué le nombre de places en Championnats de France U15 pour 2 saisons mais aucunement les mêmes équipes que la saison 2023/2024. La Ligue régionale devra traiter les dossiers tel que défini par la DTN.

** Nombre de licencié(e)s arrêté au 4 janvier 2024 par genre dans les catégories d'âge U15, U16 et U17 en saison 2023-2024 qui évolueront donc en catégorie de championnat U18 en saison 2024-2025.

Accord

CF 5x5 : Championnat de France NFU15 Elite

Attribution des places pour 2024-2025

VOTE



Ligues Régionales	Pôles Espoirs	Attribution d'une place supplémentaire car un Pôle Espoirs et au minimum 3000 licenciées	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places Saison 2023-2024 et Saison 2024-2025
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3		3	6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2		1	3
BRETAGNE	1		2	3
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1		1	2
GRAND-EST	3		2	5
HAUTS-DE-FRANCE	2		2	4
ILE-DE-FRANCE	2		3	5
NOUVELLE-AQUITAINE	3		2	5
NORMANDIE	2		1	3
OCCITANIE	2		2	4
PAYS DE LA LOIRE	1	1	3	5
SUD	2		1	3
CORSE				
TOTAL	24	1	23	48

CF 5x5 : Championnat de France NMU15 Elite

Attribution des places pour 2024-2025

VOTE



Ligues Régionales	Pôles Espoirs	Attribution d'une place supplémentaire car un Pôle Espoirs et au minimum 3000 licenciés	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places Saison 2023-2024 et Saison 2024-2025
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3		3	6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2		1	3
BRETAGNE	1	1	1	3
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1		1	2
GRAND-EST	3		2	5
HAUTS-DE-FRANCE	2		2	4
ILE-DE-FRANCE	2		4	6
NOUVELLE-AQUITAINE	3		2	5
NORMANDIE	2		1	3
OCCITANIE	2		2	4
PAYS DE LA LOIRE	1	1	2	4
SUD	2		1	3
CORSE				
TOTAL	24	2	22	48

CF 5x5 : Championnat de France NFU18 Elite

Attribution des places pour 2024-2025

VOTE



Ligues Régionales	LFB	LF2 Centre de Formation agréé / Centre d'Entrainement labellisé	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places Saison 2024-2025
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	1	1	4	6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	1		1	2
BRETAGNE	1		2	3
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1	1	1	3
GRAND-EST	1	2	2	5
HAUTS-DE-FRANCE	2	1	3	6
ILE-DE-FRANCE			4	4
NOUVELLE-AQUITAINE	1	1	3	5
NORMANDIE		1	1	2
OCCITANIE	2	1	2	5
PAYS DE LA LOIRE	2		4	6
SUD			1	1
CORSE				
TOTAL	12	8	28	48

CF 5x5 : Championnat de France NMU18 Elite

Attribution des places pour 2024-2025

VOTE



Ligues Régionales	BETCLIC® ÉLITE et PFBB	PRO B ou NM1 avec Centre de Formation agréé	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places Saison 2024-2025
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3	4	1	8
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2		1	3
BRETAGNE		1	2	3
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1	1	1	3
GRAND-EST	2	2	2	6
HAUTS-DE-FRANCE	3	2	2	7
ILE-DE-FRANCE	3		4	7
NOUVELLE-AQUITAINE	1	4	2	7
NORMANDIE		2	1	3
OCCITANIE			2	2
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	6
SUD	1	2	1	4
CORSE				
FFBB	1			1
TOTAL	19	20	21	60

DTN : Amélioration de l'offre de compétition U15

Afin que les Equipes de France puissent poursuivre leur progression, les CTS ont été sollicités au cours d'un séminaire dans le but de savoir quels leviers pouvaient être actionnés.

A 92%, les CTS se sont prononcés sur le « **maintien de la formule actuelle mais en la bonifiant.** » (**ELITE U15+ LIGUE DE DEVELOPPEMENT DES POLES**).

Un groupe de travail constitué des coordonnateurs de zones, a travaillé à deux reprises pour **formuler des propositions de bonification.**

LA PROBLEMATIQUE : La ligue de Développement des Pôles se joue essentiellement le mercredi et sur des vacances scolaires.

La mise en place du calendrier peut s'avérer délicate.

Proposition de la DTN : Bloquer dans le calendrier des Championnats de France U15 Elite, en relation avec la Commission 5X5, **une date « libérée » lors d'un week-end sur la première phase (novembre ?) et une autre lors d'un week-end de la seconde phase (fin mars maximum ? - Hors vacances scolaires-)**, réservées toutes deux à des journées de la Ligue de Développement des Pôles.

Accord

DTN : Amélioration de la liaison pédagogique et technique entre pôle et club et vice-versa

VOTE

LA PROBLEMATIQUE : Les joueurs s'entraînent au Pôle mais sont coachés le week-end par d'autres entraîneurs. Le lien technique pourrait être amélioré.

Proposition de la DTN :

En plus de l'appartenance à l'ETR, déjà mentionnée dans le Cahier des Charges, établir une **convention de partenariat entre la Ligue Régionale et le Groupement Sportif** avec une partie nationale et une autre pour une déclinaison régionale.

Accord

DTN : Classement des équipes dans le choix des dossiers au regard du cahier des charges

VOTE

LA PROBLEMATIQUE : Les Ligues Régionales sont parfois remises en question par les clubs lorsqu'elles effectuent le classement des dossiers.

Proposition de la DTN :

Mettre à disposition des Ligues Régionales un **outil de classement** (tableau récapitulatif uniformisé au niveau national qui reprenne le cahier des charges) afin que la décision soit plus facile et mieux comprise par toutes les parties.

Accord

DTN : Sélection des équipes - Cahier des Charges U15 Elite et U18 Elite

VOTE

Le cahier des charges de chaque catégorie Elite se présente en deux parties:

- **Les critères de sélection des équipes U15 Elite et U18 Elite**
- **La procédure de sélection des dossiers des équipes U15 Elite et U18 Elite**

Chaque process de sélection se déroule en trois grandes étapes:

- **Etape 1 : Recevabilité des dossiers de candidature**
- **Etape 2 : Evaluation des dossiers selon les critères de sélections**
- **Etape 3 : Classement des dossiers de candidature en fonction de l'évaluation**
- **Etape 3 bis : En cas de dossiers de candidature équivalents**

Accord

ETAPE 1 : RECEVABILITÉ DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'absence d'un critère obligatoire dans le dossier déposé par un club candidat entraîne de fait l'irrecevabilité du dossier.

Les critères obligatoires sont les suivants :

- ✓ Caractéristiques de l'entraîneur principal :
 - ✓ Titulaire diplôme DEFB (minimum)
 - ✓ Collaboration active avec l'ETR
- ✓ Installation : minimum salle d'un classement H2
- ✓ Présence d'une Ecole de MiniBasket
- ✓ Présence d'une équipe U13 et U17/U18 du même sexe

Accord

ETAPE 2 : EVALUATION DES DOSSIERS SELON LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Principe : Les Ligues Régionales, en suivant les critères fédéraux et fortés de la connaissance qu'elles ont de leur territoire, apprécient les dossiers et les classent en utilisant le tableau ad hoc.

Nota : La Ligue Régionale a l'obligation de prendre en compte, dans l'évaluation des candidatures, l'ensemble des critères déterminés antérieurement au processus de candidature.

Les critères génériques sont les suivants :

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau »
2. Répartition géographique
3. Qualité de l'accueil des potentiels

Accord

DTN : Critères de sélection des équipes U15 Elite (3/9)

VOTE

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau »

Ce point s'évalue, par ordre décroissant d'importance, selon les critères suivants:

1. Nombre de joueurs/euses appartenant à un Pôle Espoirs
2. Nombre de sélections régionales – NOMBRE DE SELECTIONS au Camp Inter Comités U13 (listing de 12 établi par les CTS de la zone à l'issue du CIC)
3. Participation à des actions de détection vers le haut-niveau

NOM Prénom	CIZ U15	TIZ U13	TIS U14	TIL U15	SEL DEP U13	TGG*
JOUEUR/EUSE 1						
JOUEUR/EUSE 2						
JOUEUR/EUSE 3						
JOUEUR/EUSE 4						
JOUEUR/EUSE 5						
JOUEUR/EUSE 6						
JOUEUR/EUSE 7						
JOUEUR/EUSE 8						
JOUEUR/EUSE 9						
JOUEUR/EUSE 10						
JOUEUR/EUSE 11						
JOUEUR/EUSE 12						

* Participation à un camp TGG

Accord

Pour rappel, les joueurs/euses pôlistes doivent être issus du Pôle Espoirs du Secteur auquel appartient le club.

Dans le cadre du Plan de Développement Territorial, chaque joueur inscrit au Pôle doit se voir proposer une équipe engagée en Championnat de France (sauf dérogation accordée par le DTN, sur proposition du CTS chargé de la formation du joueur).

Lorsqu'un dossier est recevable, et que des égalités sont constatées dans tous les critères ci-dessus alors, la Ligue Régionale prend également en compte l'implication factuelle du club candidat pour la formation du joueur ou de la joueuse (Ecole Française de MiniBasket avec labellisation validée, équipes de jeunes, etc.)

2. Répartition géographique

2.1 Déplacements des joueurs/euses

Les Ligues Régionales évaluent les déplacements (domicile/pôle/club candidat) des joueurs/euses. L'objectif est de réduire le temps de déplacement de l'ensemble des joueurs/euses. Ce critère s'évalue, par ordre décroissant d'importance, selon les catégories de joueurs/euses suivants :

1. La répartition géographique des joueurs du Pôle Espoirs ;
2. La répartition géographique des meilleurs potentiels hors Pôle Espoirs ; la répartition géographique des joueurs et joueuses des sélections régionales U13 et U14.

→ Chaque Ligue Régionale devra transmettre à la FFBB une carte de la Ligue en faisant apparaître les emplacements du (des) Pôle(s), les clubs concernés, et le domicile des pôlistes (ajouter si nécessaire un commentaire pour les voies ferroviaires, les axes routiers, remarques...).

Accord

2. Répartition géographique

2.2 Concurrence dans une même aire géographique

La Ligue Régionale s'assure d'une bonne répartition géographique des équipes U15 Elite au sein de la Ligue (et de la zone de recrutement du pôle le cas échéant).

Dans une même aire géographique (métropole, comité, bassin de vie, etc.) il ne peut n'y avoir qu'un seul club engagé en Championnat de France U15 Elite. Néanmoins, si au regard de la répartition territoriale une place supplémentaire (Ligue Régionale disposant de 5 ou 6 places attribuées) est disponible, la Ligue Régionale pourra décider d'attribuer celle-ci à un second club candidat se situant dans la même aire géographique en fonction du classement des dossiers de candidature (étape 3).

Afin de départager deux dossiers de candidatures équivalents dans une même aire, il convient de se référer à l'Etape 3 bis, ci-après.

Accord

3. Qualité de l'accueil des potentiels

3.1 Encadrement technique

3.1.1 Caractéristiques des éducateurs

Rappel de l'Etape 1 : Pour que le dossier de candidature soit recevable, l'équipe candidate doit comporter un entraîneur principal ayant au minimum un diplôme DEFB et que ce dernier ait une collaboration active avec l'ETR.

Pour l'évaluation de ce critère, la Ligue Régionale prend en considération, par ordre décroissant d'importance, les éléments suivants :

- La qualité des diplômes de l'entraîneur principal
- Le rôle actif de l'entraîneur dans l'ETR
- La qualité des diplômes de l'entraîneur adjoint

Accord

3.1.2. Entrainement

Pour l'évaluation de ce critère, la Ligue Régionale prend notamment en considération le nombre d'entraînements hebdomadaires pour les non-pôlistes et le volume horaire hebdomadaire des entraînements.

3. Qualité de l'accueil des potentiels

3.2 Ancienneté

Pour l'évaluation de ce critère, la Ligue Régionale prend en considération les participations du club candidat lors des 5 dernières années en U15 Elite et plus particulièrement celles en Groupe A de la Phase 2.

3.2. Installation

Rappel Etape 1 : Pour que le dossier soit recevable, l'équipe candidate doit au minimum évoluer dans une salle classée H2.

Toute installation ayant un classement supérieur à H2 sera pris en considération par la Ligue Régionale dans son évaluation.

Accord

ETAPE 3 : CLASSEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les Ligues Régionales devront en premier lieu définir la répartition territoriale des places qui leur ont été attribuées (avec au minimum une équipe par zone de recrutement du Pôle Espoirs).

Les clubs ayant candidaté pour une place en Championnat de France U15 Elite sont ensuite classés au regard des différents critères énoncés à l'étape 2. Les Ligues Régionales devront fournir un classement détaillé de l'ensemble des dossiers reçus.

Le classement permettra ensuite d'attribuer les places disponibles pour la participation aux Championnats de France U15 Elite.

Accord

ETAPE 3 BIS : EN CAS DE DOSSIERS DE CANDIDATURE ÉQUIVALENTS

Principe : En cas de dossiers de candidature équivalents, la Ligue Régionale, dans le cadre de son pouvoir d'appréciation, applique les critères de l'Etape 2, dans l'ordre décroissant suivant pour les départager :

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau » (nombre de pôlistes puis, en cas d'égalité, nombre de potentiels)
2. Répartition géographique (principe de non-concurrence dans une même aire géographique afin que des dossiers proches kilométriquement soient regroupés)
3. Qualité de l'accueil des potentiels (si le nombre de pôlistes et de potentiels est identique)

Accord

Répartition des équipes NFU18 Elite

48 équipes réparties comme suit :

- X Equipes des clubs engagés en LFB pour la saison en cours, sous réserve de la validation de la DTN ;
- X Équipes des clubs engagés en LF2 pour la saison en cours et disposant d'un centre d'entraînement labellisé ou d'un centre de formation agréé, sous réserve de la validation de la DTN ;
- X Equipes dénommées équipes Fédérales. Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les Ligues Régionales et la FFBB, selon le cahier des charges du Championnat de France Nationale Féminine U18 Elite.

Répartition des équipes NMU18 Elite

60 équipes réparties comme suit :

- X Equipes des clubs engagés en BETCLIC® ÉLITE pour la saison en cours, sous réserve de la validation de la DTN ;
- X Equipes des clubs engagés en PROB/NM1 pour la saison en cours et disposant d'un centre de formation agréé, sous réserve de la validation de la DTN ;
- Equipe du Centre Fédéral de Basketball ;
- X Equipes dénommées équipes Fédérales. Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les Ligues Régionales et la FFBB, selon le cahier des charges du Championnat de France Nationale Masculine U18 Elite.

Accord

ETAPE 1 : RECEVABILITÉ DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Principe : L'absence d'un critère obligatoire dans le dossier déposé par un club candidat entraîne de fait l'irrecevabilité du dossier.

Les critères obligatoires sont les suivants :

- ✓ Caractéristiques de l'entraîneur principal :
 - ✓ Titulaire diplôme DEFB (minimum)
 - ✓ Collaboration active avec l'ETR
- ✓ Caractéristiques de l'entraîneur adjoint :
 - ✓ Titulaire d'un diplôme CQP ou DETB (minimum)
- ✓ Un dirigeant référent à domicile comme à l'extérieur
- ✓ Installation : minimum salle d'un classement H2
- ✓ Présence d'une Ecole de MiniBasket
- ✓ Présence d'une équipe U13 et U15 du même sexe
- ✓ Engagement utilisation HUML (mise à disposition et échange des vidéos des matchs)

Accord

ETAPE 2 : EVALUATION DES DOSSIERS SELON LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Principe : Les Ligues Régionales, fortes de la connaissance qu'elles ont de leur territoire, apprécient les dossiers et les classent en premier lieu et par ordre les critères fédéraux .

Nota : La Ligue Régionale a l'obligation de prendre en compte, dans l'évaluation des candidatures, l'ensemble des critères déterminés antérieurement au processus de candidature.

Les critères génériques sont les suivants:

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau »
2. Qualité de l'accueil des potentiels

Accord

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau »

Ce point s'évalue, **par ordre décroissant d'importance**, selon les critères suivants :

1. Nombre de joueurs/euses ayant appartenu à un Pôle Espoirs
2. Nombre de sélections régionales – NOMBRE DES SELECTIONS au Camp Inter Comités U13 (listing de 12 établie par les CTS de la zone à l'issue du CIC)

Lorsqu'un dossier est recevable, et que des égalités sont constatées dans tous les critères ci-dessus alors, la Ligue Régionale prend également en compte l'implication factuelle du club candidat pour la formation du joueur ou de la joueuse (Ecole Française de MiniBasket avec labellisation validée, équipes de jeunes, etc.)

Accord

2. Qualité de l'accueil des potentiels (critères par ordre décroissant de priorité)

2.1. Encadrement technique

Rappel Etape 1 : Pour que le dossier de candidature soit recevable, le club candidat doit comporter un entraîneur principal ayant au minimum un diplôme DEFB. L'entraîneur adjoint doit avoir minimum un diplôme CQP et la présence d'un dirigeant référent à domicile comme à l'extérieur.

Pour l'évaluation de ce critère, la Ligue Régionale prend en considération, par ordre décroissant d'importance, les éléments suivants :

- La qualité des diplômes de l'entraîneur
- La qualité des diplômes de l'entraîneur adjoint

2.2. Installation

Rappel Etape 1 : Pour que le dossier soit recevable, l'équipe candidate doit au minimum évoluer dans une salle classée H2.

Toute installation ayant un classement supérieur à H2 sera prise en considération par la Ligue Régionale dans son évaluation en cas de dossiers de candidature équivalents (cf. étape 3 bis).

2.3. Budget prévisionnel

Environ 25 000€ (encadrement de qualité, entraînements réguliers à dispenser...)

Accord

ETAPE 3 : CLASSEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les Ligues Régionales devront en premier lieu définir la répartition territoriale des places qui leur ont été attribuées.

Les clubs ayant candidaté pour une place en Championnat de France U18 Elite sont ensuite classés au regard des différents critères énoncés ci-dessus. Les Ligues Régionales devront fournir un classement détaillé de l'ensemble des dossiers reçus.

ETAPE 3 BIS : EN CAS DE DOSSIERS DE CANDIDATURE ÉQUIVALENTS

Principe : En cas de dossiers de candidature équivalents, la Ligue Régionale, dans le cadre de son pouvoir d'appréciation, applique les critères de l'Etape 2, dans l'ordre décroissant suivant pour les départager:

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau » (nombre d'ex-pôlistes puis d'ex-sélectionnés)
2. Qualité de l'accueil des potentiels (si le nombre d'ex-pôlistes et d'ex-sélectionnés est identique)

Accord

CF 5x5 : Procédure de sélection des équipes U15 Elite et U18 Elite - Calendrier

VOTE

- Obligation pour les clubs souhaitant postuler à une place en Championnat de France U15/U18 Elite de déposer une pré-candidature directement auprès de la Commission Fédérale 5x5 **avant le vendredi 23 février 2024 midi.**
- Confirmation de l'acceptation du nombre de places par les Ligues Régionales à la Commission Fédérale 5x5 **avant le jeudi 29 février 2024 midi.**
- Validation des modifications éventuelles (places rendues/attribuées) **lors du Bureau Fédéral du 9 mars 2024.**
- Transmission des équipes souhaitant participer aux Championnats de France U15 et U18 Elite pour la saison 2024-2025 **avant le 1^{er} juin 2024 midi** par les Ligues Régionales, selon un classement.
 - En cas de dossiers équivalents à départager, la Direction Technique Nationale pourra demander des éléments complémentaires à la Ligue Régionale, et départagera au final les équipes à égalité.
- Validation des équipes transmises par les Ligues Régionales lors du **Bureau Fédéral du 8 juin 2024.**

Accord

Merci



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

